



INFO
AVRIL 2019

JUVIGNY

Edito

Le dernier jour de novembre 2018, je recevais des mains de la Gendarmerie l'arrêt de réquisition du Préfet pour des terrains situés route des bois enclos dans le but d'installer une « Base de vie », dispositif destiné à la population Rom de l'agglomération.

C'est une situation particulièrement inconfortable pour un maire et un conseil municipal que de faire face à une telle décision. D'autant plus inconfortable que la commune, à cet endroit, a connu une occupation illicite, qui a duré plus de deux ans et qui a laissé un souvenir plutôt déplorable. Si un élu, confronté aux problèmes des populations migrantes sur le territoire, peut, si non accepter, du moins comprendre les ressorts qui ont provoqué cette décision de l'état, il n'en est pas de même pour la majorité des habitants et des citoyens. Je comprends donc parfaitement les réactions, les inquiétudes et la mobilisation de certains d'entre vous. Je comprends moins que le maire ou le conseil municipal n'ait pas été directement interpellé sur ce sujet avant de lancer une pétition basée sur des informations erronées.

J'ose croire que les initiateurs se soient momentanément laissés emporter par une imagination inquiète, sans volonté manipulatrice. Un simple échange aurait permis d'éviter la publication sur le Net de ce qui s'apparente à une fake news.

Lorsque nous avons pu avancer dans les discussions avec la Préfecture, nous avons coorganisé avec Monsieur le sous-Préfet une réunion publique réunissant tous les intervenants potentiels de ce projet. Vous en trouverez, dans les pages suivantes, le compte rendu, destiné à ceux qui n'ont pas pu participer.

Je souhaite, malgré tout, réaffirmer les trois conditions négociées entre l'état, l'agglomération et la commune pour rendre acceptable l'implantation de ce dispositif :

- 1- Limiter le volume et le périmètre (dix familles au maximum seront accueillies).
- 2- Limiter la durée (trois ans).
- 3- Assurer un fonctionnement qui préserve l'ordre public et la tranquillité de chacun.

Dans cet esprit, la commune est associée à l'élaboration des règlements qui vont permettre un fonctionnement contrôlé en évitant j'espère, toutes formes de dérives.

Cette « Base de vie » va devenir opérationnelle à partir de la mi-avril. Dans une démarche très pragmatique l'ensemble des acteurs impliqués : l'association en charge de la gestion (Afa3a), la Préfecture, l'Agglo et ses services et les forces de l'ordre (police et gendarmerie) s'accordent pour constater que les objectifs de chacun sont convergents, et que la réussite de cette expérience nécessite qu'on ne laisse place à aucun débordement et que la tranquillité publique soit préservée.

Vos conseillers et votre maire partagent l'idée qu'un comportement digne et pragmatique est préférable aux vaines gesticulations. Quoi que nous puissions penser de la politique de l'Etat vis-à-vis des populations migrantes et de la mise en place de cette expérience sur le territoire de notre commune.

Je nous invite tous à la bienveillance, ce qui n'exclut pas de garder toute notre vigilance.

Rendez-vous est pris à l'automne pour une évaluation des effets et du fonctionnement du dispositif.

Entre temps mon conseil et moi-même restons à votre disposition pour recueillir vos remarques et répondre à vos questions.

Denis MAIRE

Ecole et Périscolaire

Séjour Eté 2019

Cette année, la mairie organise son 1er séjour de vacances pour les enfants de Juvigny, âgés de 7 à 11 ans, du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2019.

Destination la Plaine Tonique à Montrevel-en-Bresse pour une semaine d'activités sportives et nautiques, séjour en tipis.

Informations pratiques courant avril.

Pour tout renseignement, contact Matilde au 06 44 15 31 32 ou animation@juvigny74.fr.

Les Pommiers de Juvigny, épisode 3

Les pommiers est un feuilleton qui nous tient en haleine depuis de nombreux mois et qui va continuer... un peu.

Nous avons prévu de faire ces plantations avec les enfants et les habitants au printemps.

Néanmoins, le terrain prévu à cet effet n'étant pas encore propre aux plantations, les travaux forestiers étant en cours, nous reportons cet événement à cet automne.

Il serait dommage que le terrain ne soit pas complètement prêt pour ces plantations et nécessite une nouvelle intervention.

Comme annoncé, certains pommiers seront disponibles pour des implantations chez les particuliers.



Inscription à l'école primaire

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2019-2020 seront ouvertes du lundi 8 au vendredi 12 avril 2019.

Une fois le dossier complété, prenez contact avec Matilde par mail (animation@juvigny74.fr) ou par téléphone (06 44 15 31 32) pour obtenir un rendez-vous.

Vous trouverez ce dossier dans les téléchargements en bas de page, ainsi que la fiche sanitaire à compléter.



L'inscription à l'école maternelle et à l'école élémentaire des enfants ayant atteint l'âge de l'obligation scolaire (6 ans) n'est pas toujours automatique. Elle nécessite une démarche auprès de la mairie dans les cas suivants :

- Première scolarisation dans l'enseignement maternel pour les enfants ayant atteint l'âge de 5 ans d'ici le 31 décembre 2019 (pour toutes les autres situations, contactez la mairie).
- Première scolarisation sur la commune de Juvigny
- Déménagement entraînant un changement d'école
- Demande de dérogation hors commune

Si vos enfants fréquentent déjà l'école de Juvigny, vous n'êtes pas concernés par ce dossier d'inscription.

Les inscriptions en école maternelle petite et moyenne section sont réalisées par notre partenaire de Saint-Cergues.



Rencontre des Conseils Municipaux des Enfants de Haute-Savoie

A l'occasion des 10 ans du CME de Ville la-Grand, nos voisins ont invité tous les conseillers municipaux enfants du département ce samedi 6 avril.

C'est donc l'occasion pour eux de présenter leurs réalisations, leurs projets et leurs expériences.

Trois membres du Conseil de Juvigny participent à cette rencontre.

Animations et rencontres

Repas des aînés le 13 avril

Le repas des aînés de Juvigny aura lieu le samedi 13 avril prochain à midi, à la salle communale.

Pour tout renseignement ou pour proposer votre aide, contactez dès à présent la mairie.

A cette occasion, les enfants du CME participeront à cet évènement.

Balade transfrontalière 2019, le 19 mai

Suite au succès de Balade transfrontalière en 2018, l'évènement est réédité cette année.

Les associations et les habitants sont invités à y participer, et à redécouvrir les communes frontalières.

Nouveauté cette année, 3 circuits de différentes longueurs sont proposés pour faciliter le cheminement des piétons.

Plus d'information à venir début mai.



Retenez d'ores et déjà la date du dimanche 19 mai prochain.



Journées Citoyennes de l'Environnement, le nettoyage de printemps

Ce samedi 6 avril était organisé le point d'orgue des Journées Citoyennes de l'Environnement qui a pour but de rappeler à tous et en particulier aux enfants, l'importance de notre environnement et de la gestion des déchets.

C'était donc l'occasion d'un nettoyage du village du côté de la route des Bois Enclos.

A midi, les participants ont pu partager un buffet printanier aux services techniques de Saint-Cergues.

Amphi pour tous 2018-2019

Amphi pour tous 2018-2019 : des conférences gratuites et ouvertes au public sur le Genevois français, animés par des chercheurs de l'Université Savoie Mont-Blanc.

L'université Savoie Mont-Blanc propose depuis 2002 des cycles de conférences gratuites et ouvertes à tous.

Les thématiques portent sur des sujets de recherche faisant écho à l'actualité. Ces conférences sont l'occasion pour le grand public de rencontrer les chercheurs sur des thématiques variées ; un moment privilégié pour entendre les avancées propres à leurs domaines et pour échanger avec eux.



Restent au programme cette année :

- « La divagation de la pensée : un processus nécessaire dans l'adaptation à l'environnement ? » Mardi 9 avril 2019 - 18h30 - Archamps Technopole
- « Je sens que je deviens Dieu » : la divinisation des empereurs romains sous le Haut-Empire Mardi 14 mai 2019 - 18h30 - Archamps Technopole.

Compost offert

Jusqu'au samedi 13 avril 2019, Annemasse Agglo offre du compost à ses usagers pour tout dépôt de déchets en déchetterie de Saint-Cergues, aux horaires d'ouverture habituels.

Vous trouverez à ce sujet les infos

ici : <https://www.annemasse-agglo.fr/infos-et-loisirs/actualites/annemasse-agglo-offre-du-compost-ses-habitants>

Animations et rencontres

Retour sur le Carnaval, le 16 mars

Cette année encore, le soleil était au rendez-vous pour cette nouvelle édition de Carnaval.

C'est sous une pluie de confettis, sous un déluge de plumes et paillettes que le cortège s'est élancé pour une balade dans le village.



Le voyage à Rio de Janeiro s'est parfaitement déroulé, au son d'une petite batucada des élèves de l'école.

Le retour à la réalité s'est fait en couleurs, place de l'église, Avec Juvigny en Fête en lanceurs de poussières colorées.



Un grand merci à vous, participants toujours aussi nombreux, à Juvigny en Fête pour leur canard tout de boa vêtu, et au Sou de l'école pour la boum des enfants et l'apéro.



Camion pizza, chaque vendredi

Notre précédent commerçant pizzaiolo Mona Lisa qui officiait depuis quelques années, a cessé son activité sur Juvigny. Ainsi, Xavier MIEGE, habitant de la commune, offre ses services et vous propose une belle carte de pizzas, depuis le 8 mars dernier.

Il vous accueille chaque vendredi sur la place de l'église, à partir de 18h.

N'hésitez pas à lui rendre visite.

L'ADMR recrute

L'association Aide à Domicile en Milieu Rural des Voirons recrute des aides à domicile et des auxiliaires de vie sociale. Des parcours d'intégration et de formation sont dispensés tant pour les nouveaux bénévoles que pour les aides à domicile salariées.

Pour tout renseignement, contactez l'association : 65, rue de la Chapelle – 74140 Saint-Cergues

Tél. : 04 50 43 54 69 – info.lesvoirons.fede74@admr.org

Dossier « Base d'accueil Roms »

Tous les habitants de Juvigny n'ont pas pu assister à cette réunion publique 11 février dernier, et peuvent être légitimement inquiets des informations vraies et fausses qui ont circulé.

C'est pourquoi nous en faisons un compte-rendu le plus exhaustif possible, certains le trouveront trop long...

Mais, c'est l'occasion de reprendre les points un par un, en trois temps.

1er temps : Intervention de M. le Maire

Le maire rétablit la vérité : il n'avait pas donné son accord sur la réquisition du terrain et l'installation de cette base.

Il s'étonne que de telles informations aient pu être données sans qu'il soit contacté pour une information ou une entrevue.

Depuis la réception de l'arrêté préfectoral de réquisition du terrain courant novembre 2018, il a discuté de la conduite à tenir avec le conseil municipal.

Tout le monde a été choqué par la forme de cette réquisition. Un recours devant le tribunal administratif a été envisagé. Puis, ce moment de colère passé, le moment de la réflexion est venu.

Le conseil municipal a considéré que se cantonner dans une position de refus stérile ne servait à rien et n'empêcherait pas l'installation d'un campement organisé ou pire sauvage !

Le recours au Tribunal administratif n'était ni suspensif, ni gage de succès, et ne permettait pas à la commune de poser ses propres conditions sur la gestion du site.

Des gens non sédentaires, des Roms se sont installés à plusieurs reprises à Juvigny comme dans d'autres communes sans l'accord de qui que ce soit : Il s'agissait de campements sauvages dont la commune n'a eu aucune maîtrise.

Elle n'a pu qu'engager une procédure d'expulsion qui a duré plusieurs années avec recours à une décision de justice, puis à une décision du Préfet pour la faire exécuter en mobilisant les forces de l'ordre.

Face à de telles réalités que l'on peut regretter et dont on peut discuter pendant des heures, les élus et le maire en particulier assument des responsabilités qui les conduisent à trouver la meilleure attitude à tenir pour le bien des habitants dans le respect de la loi.

Plutôt que de s'engager tête baissée dans des actions aussi démagogiques qu'inefficaces, le conseil municipal a décidé de négocier des exigences sur la durée de la base de vie, le nombre de personnes accueillies et leurs conditions de vie, de stationnement, de sécurité, leur accompagnement social avec un double objectif :

- Limiter les nuisances pour les habitants de la commune
- Contribuer à régler un problème d'intégration de personnes qui sont légalement sur le territoire et qui y survivent dans des conditions indignes.

C'est dans cette voie de responsabilité que le maire a travaillé.

Il a attendu que l'Etat réponde aux exigences de la commune pour pouvoir informer la population en organisant cette réunion publique.

2e temps : Intervention du Sous-Préfet

M. le Sous-Préfet confirme les propos du Maire qui a été mis devant le fait accompli par la décision du Préfet de réquisitionner le terrain de Juvigny.

Il précise que la question des squats indignes sur l'agglomération est récurrente depuis de nombreuses années.

Le Genevois est une région prospère où des populations Roms s'installent. Ce n'est pas nouveau. Juvigny en a fait l'expérience.

Parmi ces populations, se trouvent des personnes connues défavorablement des services de police. Elles ne font pas partie de celles qui seront accueillies sur la base de vie réservée à des familles avec enfants susceptibles de mettre à profit une période d'adaptation à une réinsertion sociale et professionnelle qu'il nous faut réussir tous ensemble.

Ne pas l'assumer ne contribue pas au retour de ces populations dans leur pays d'origine et ne fait qu'alourdir la charge sur les générations futures, nos enfants.

Ces populations sont légalement sur le territoire et naviguent au gré des expulsions dans les communes de l'agglomération.

Toutes les communes prennent leur part depuis longtemps et de manière permanente pour certaines d'entre elles (en particulier Annemasse, Gaillard et Etrembières).

Devant les difficultés des communes face à ces campements sauvages, les maires avaient demandé à l'Agglo de gérer ce phénomène afin de mettre leurs moyens en commun. Mais rien n'est possible sans mise à disposition d'un terrain d'accueil.

L'Agglo a fait appel aux communes. Aucune n'a répondu, aucun maire ne mettant un terrain à disposition volontairement de peur de la réaction des habitants, ces mêmes habitants s'indignant lorsque des expulsions sont réalisées mettant dans la rue et le froid des familles !

Tout le monde souhaite qu'une solution soit trouvée... mais de préférence chez ses voisins.

Dans ces conditions, le Préfet a pris ses responsabilités. Un squat rue de l'industrie à Annemasse doit être démantelé pour des raisons humaines et de sécurité. Mais le relogement doit être assuré.

Les services de l'Etat ont donc élaboré un projet de base de vie qui a été validé au niveau régional et national.

Des financements ont été obtenus. Ils ne pèseront pas sur les impôts locaux. Il fallait donc trouver un terrain d'accueil en ayant à l'esprit qu'on ne peut pas concentrer ces familles au même endroit.

Le Préfet a donc réquisitionné le terrain de Juvigny qui est éloigné des lieux de vie, mais proche d'un parking relais connecté à toute l'agglomération par le réseau de bus. Il s'agit d'une solution qui ne règle pas tous les problèmes de l'agglomération, mais cette base de vie servira de sas de sédentarisation provisoire pour quelques familles dans l'attente d'un relogement plus conventionnel.

Ce terrain reste classé en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Les conditions pour réussir ensemble ce projet ont été réunies. On peut être sceptique, mais les engagements sont pris et écrits.

Le Sous-Préfet comprend l'inquiétude mais il comprendrait moins que celle-ci se traduise par des actions contraires à la tradition républicaine.

Contenu du projet :

- Installation de bungalows raccordés provisoirement aux réseaux situés à proximité
- Personnes accueillies : 10 familles avec enfants susceptibles de s'insérer dans un parcours de vie sédentarisée.
- Le terrain sera clos et disposera d'un gardien
- Les familles seront suivies par du personnel d'accompagnement (apprentissage des contraintes de vie, scolarisation des enfants, recherche d'emplois puis relogement).
- Une charte de bon fonctionnement entrera en application. Un suivi par du personnel de l'association Afa3a, spécialisé dans ce type d'accompagnement, et par le service des solidarités d'Annemasse Agglo sera assuré.
- Durée : le terrain est réquisitionné pour 2 ans renouvelable 1 an (3 ans au total).

3e temps : Echanges avec les habitants

Questions évoquées par les participants et réponses du maire, du Sous-Préfet ou des services :

La réquisition sans aucune consultation locale a été mal vécue :

Le Sous-Préfet a répondu dans son exposé. La réquisition procède de la volonté du Préfet d'assumer ses responsabilités que lui impose la loi au niveau du relogement de populations fragiles expulsées, aucune commune n'ayant donné suite à la demande de mise à disposition d'un terrain.

L'absence d'informations aux habitants :

Les travaux du conseil municipal sont publics. Un participant indique qu'il est allé chercher l'information dans les comptes rendus du conseil municipal en ligne sur le site internet de la commune. Si l'on s'intéresse, l'information est disponible, et tout du moins on vient se renseigner auprès des élus en premier lieu.

Le Maire comprend le ressenti du manque d'informations à la suite des articles de presse, mais indique qu'il ne pouvait pas faire cette réunion à la seule vue de l'arrêté préfectoral de réquisition.

A ce moment-là, il n'avait pas d'autres informations que celles rapportées par les journaux. Il devait préalablement connaître les réponses de l'Etat aux exigences de la commune.

La délinquance : sécurité, agressions, viols, atteintes à l'environnement :

Malgré des idées reçues tenaces, la proportion de crimes et délits imputables aux Roms n'est pas plus importante que dans le reste de la population. On disait la même chose des italiens ou d'autres il y a quelques décennies.

Il est rappelé que le projet n'est pas un bidonville comme on a pu en connaître antérieurement, mais une base de vie délimitée, gardée avec un accompagnement en matière sociale et de sécurité.

Les services sociaux du département, de l'agglomération, d'Alfa3a, les services de police et de gendarmerie ici présents étaient là pour en témoigner. Il s'agit d'une base de vie maîtrisée comme on n'en a jamais connu dans l'agglomération.

Les critiques sur un projet qui n'intègre pas suffisamment, car il est éloigné des services publics et parque des gens dans les bois. En cela la loi n'est pas respectée :

Alors doit-on mettre un tel projet au centre d'un village ou d'une ville ? Les critiques et oppositions seraient bien plus grandes encore. La loi est respectée. Il s'agit de répondre à une situation particulière avec une occupation provisoire.

Actuellement ces familles sont inaptes à vivre dans un logement en immeuble. C'est la raison pour laquelle elles ont besoin d'une période d'adaptation pour se sortir de leur mode de (sur)vie avec l'accompagnement prévu dans tous les domaines (démarches de la vie courante, formation, accès à l'emploi, au logement, respect des lois et règlements, etc.).

Le mot « parquer » renvoie à une période sombre de notre histoire.

Pour ce projet, il s'agit simplement de sécurité aussi bien pour les personnes qui vivent à proximité que pour les personnes accueillies. Que ne dirait-on pas si on ne l'assurait pas.

La scolarisation des enfants - le transport :

Les enfants sont scolarisés actuellement sur Annemasse et le resteront.

De manière générale, du fait de la politique de solidarité entre les communes menée par Annemasse Agglo, la scolarisation est faite dans les écoles de l'agglomération.

Le transport est assuré par les bus urbains, une station se situant à proximité. En cas de besoin, les éducateurs d'Alfa3a disposent d'un mini-bus.

Le coût et la date d'installation :

Un budget de 250 000 euros est alloué sur des crédits d'Etat affectés à l'accueil de ces populations, et non 800 000 euros sur des ressources locales, comme entendu.

Les travaux sont prévus pour avril.

De sérieux doutes sont émis sur les engagements de l'Etat

On peut douter de tout et de tout le monde, en particulier des services de l'Etat, des élus. C'est à la mode.

Que serait une société sans Etat et sans élus ! En tout état de cause, des engagements sont pris. Ils sont écrits conformément aux demandes de la commune.

Le Sous-Préfet ne certifie pas qu'il n'y aura aucun problème, mais affirme que tout est et sera mis en œuvre pour qu'il n'y en ait pas et que la réinsertion de ces familles soit réussie.

A la suite d'une suggestion d'un habitant sur l'organisation d'ici un an d'une nouvelle réunion pour faire le point, M. le Sous-Préfet propose de se revoir dès l'automne.

Intervention d'un habitant qui a été amené à rencontrer les Roms d'un campement précédent :

Il indique qu'il a été confronté à des problèmes de stationnement de voitures qui entravaient le passage des engins de son entreprise.

Mais il a été témoin de la détresse de ces familles et il lui semble tout de même possible que la commune mette provisoirement quelques mètres carrés à leur disposition pour aider à leur insertion. Il remercie de n'être pas né en Roumanie.

Intervention d'un représentant de la ligue des droits de l'homme qui fait part de son expérience dans la connaissance de bases de vie de ce type qui fonctionnent bien dans la région de Nantes.

Epilogue

D'autres personnes sont intervenues pour faire part de leurs inquiétudes ou de leurs espoirs que cette situation soit gérée du mieux possible pendant cette période.

La réunion s'est terminée par le partage du verre de l'amitié.

Gens de Juvigny

Marcel GUIGONNAT, un pan d'histoire

Marcel Guigonnat, musicien, chanteur, agriculteur, bénévole à ses heures pour diverses causes, gardien de la salle communale, nous a quitté discrètement le 21 Février à l'âge de 96 ans et 71 ans de mariage.

Vous pouvez retrouver un portrait de Marcel sur le site de la commune Juvigny74.fr à la rubrique Gens de Juvigny.



Entre toutes ses qualités, Marcel était aussi curieux de la vie et de son actualité, sportive notamment.

Il aimait suivre le parcours d'Antonin son petit neveu, qui porte fièrement le nom de son ancêtre à travers le monde.

Marcel « rouspétait » gentiment après les journalistes de télévision qui auraient pu dire qu'Antonin vient de Juvigny !

Antonin poursuit sa saison brillamment puisqu'il s'est récemment paré d'argent en Suède. Le voilà vice-champion du monde de la Mass-start en biathlon !

Marcel aurait pu être fier de sa petite nièce aussi : Gilonne qui est devenue vice-championne d'Europe Junior de sprint en biathlon. Parée d'argent aussi en Norvège pour la petite sœur.



Agenda

13 avril

Repas des aînés – Salle communale

23 avril

Démarrage travaux de voirie aux Curtines

29 avril

Démarrage travaux de voirie à Paconinges

19 mai

Balade transfrontalière – Chemins du Foron

24 mai

Fête des voisins – Place de l'église

26 mai

Elections européennes

15 juin

Tournoi de pétanque – Place de l'église

Directeur de publication : Denis MAIRE
Comité de rédaction : Commission Communication/Information.
Dépôt légal : décembre 2018. Ne peut être vendu.
Mairie de Juvigny - 305, route du Sorbier - 74100 JUVIGNY
Tél : 04 50 37 30 67 - Fax : 04 50 38 70 10 - mairie@juvigny74.fr - www.juvigny74.fr